



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Tel 04 92 57 80 73
contact@mantever-mairie.fr

Arrêté n°005-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250122-A005-2025-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2025

Arrêté donnant délégation de fonctions à un conseiller pour la célébration d'un mariage

Le Maire de la Commune de MANTEYER

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. PAUCHON Robert, conseiller municipal, de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. PAUCHON Robert, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 08/02/2025 les fonctions d'officier d'état civil, pour célébrer le mariage de M. FLEURY Simon et Mme MISSERGHINI Alyssia.

Article 2

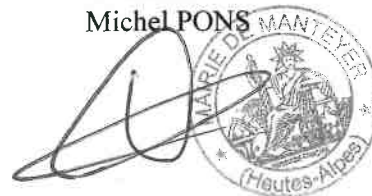
Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le Préfet.

En outre, une expédition en sera transmise au procureur de la République.

Fait à Manteyer, le 22/01/2025

Le Maire :

Michel PONS



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.